### 08République Française

# MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de Montaigu (85500- Vendée)

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 085-218501443-20231113-13\_11\_2023\_01-DE

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 13 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre, à 20 H 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 7 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

| 140mbro do concelhoro en exercico . To |   |
|--|---|
| Etaient présents :                     | Mrs RONDEAU Landry, ROBERT Sylvain, VITALI Yannick, Mmes BEAUNE |
|  | Alexandra, TEILLIER Magali, MORISSET Mary, PASQUIER Laurence,   |
|  | PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET  |
|  | Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique        |
| Absente excusée                        | Mme OUVRARD Elise   |
| Pouvoir                                | Mme OUVRARD Elise à Mr PLUCHON Pierre                           |
| Secrétaire de séance                   | Mr PLUCHON Pierre   |

# N° 13-11-2023-01 – ORGANISATION D'UN VOYAGE SCOLAIRE ECOLE SAINT CHARLES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OGEC

M. le Maire expose au conseil municipal la demande formulée par les responsables de l'OGEC St Charles concernant l'organisation d'un voyage scolaire pour les 103 enfants fréquentant les classes primaires de l'Ecole St Charles à MESNARD LA BAROTIERE.

Au vu du budget prévisionnel du projet présenté, le montant de la participation financière communale sollicitée s'élève à 30 € par enfant ce qui représente un total de 3 090 €.

Le conseil municipal prend également connaissance du bilan financier et du compte de résultat de l'association OGEC St Charles.

Après discussion et un tour de table, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ce projet dans le but d'aider les familles concernées par le projet.

Puis, hors la présence de Mme Mary MORISSET, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François et PLUCHON Pierre, membres de l'OGEC, le conseil municipal, par un vote à main levée (3 pour 15 € et 7 pour 30 €) décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 090 € afin d'apporter son soutien aux familles des enfants concernés.

Les crédits sont inscrits à l'article 65748 du budget 2023.

Date de publication 14/11/2023

Pour extrait conforme, Le Maire, Landry RONDEAU